

Note d'information - 2 septembre 2020

L'accès à l'école pour les enfants de maternelles est sécurisé.

Suite à la décision de la Communauté de Communes du Val Marnaysien (CCVM) et de la direction de l'école d'Emagny, d'anticiper la création d'un second arrêt de bus pour assurer la dépose et la prise en charge des enfants de maternelles, la mairie d'Emagny à qui incombe la responsabilité de la sécurité des usagers hors du périmètre de l'école, a dû prendre des mesures d'urgence.

En effet la commune a pris connaissance le jeudi 28 août du maintien du calendrier initial de la création de l'arrêt de bus alors même le démarrage effectif des travaux d'agrandissement du groupe scolaire a été reportée en fin d'année, du fait de la crise sanitaire du printemps.

La décision de création d'un second arrêt de bus a été prise lors d'une réunion le 2 juillet, réunion au cours de laquelle les architectes en charge du projet ont confirmé que les travaux seraient nécessairement reportés, puisque le lancement des appels d'offres aux entreprises ne pourrait intervenir avant le mois de septembre.

Diverses mesures sont prises par la mairie dans le cadre de la sécurisation de cette nouvelle desserte avec création d'un arrêt de bus :

- **Le chemin piétonnier entre la rue du Champ du moulin et l'école sera éclairé par l'installation de deux réverbères placés aux extrémités du trajet traversant le lotissement, les travaux seront réalisés pendant les vacances scolaires de Toussaint**
- **La rue du Champ du moulin est mise dès à présent en circulation limitée aux seuls riverains, les véhicules des parents venant assurer la dépose des enfants devront stationner place des Tilleuls. En effet la présence régulière de 15 à 20 véhicules manœuvrant dans cette rue étroite est incompatible avec la circulation des enfants qui assurent le trajet entre l'arrêt de bus et l'école.**
- **Un couloir piétonnier sera matérialisé par des bornes fixées sur la chaussée pour assurer un espace partagé pour délimiter l'espace réservé aux enfants et celui dédié à la circulation des véhicules des riverains et d'éventuels véhicules de secours. Provisoirement, le balisage est assuré par la pose de barrières tout au long de la rue.**
- **Un arrêt de bus sera matérialisé au droit de la rue du Champ du Moulin afin de garantir la sécurité des enfants, la circulation pour les riverains sera interrompue le temps des arrêts du bus. Dans un premier temps l'arrêt se fait au Monument aux Morts, arrêt validé par la Région qui a en charge la compétence Transports des élèves.**

Nous regrettons l'improvisation relative qui prévaut dans la mise en œuvre de ces mesures sans lesquelles la responsabilité de la mairie ne saurait manquer d'être mise en cause en cas de problème ou d'accident.

Nous regrettons l'absence de concertation avec la mairie puisqu'aucune sollicitation de la CCVM ou de l'école n'a été adressée à la commune. C'est à deux reprises à la suite des mails reçus par des parents les 28 et 31 août, que nous avons été avertis des décisions d'anticipation confirmés par la CCVM, parents qui s'étonnaient de ne pas voir la mairie informée en copie des mails.

Une réunion avec les riverains de la rue du Champ du Moulin a été organisée le 31 août, à 18h30, réunion à laquelle nous avons convié le Président de la Communauté de communes et avec lequel nous avons évoqué les mesures d'urgence que nous venions de décider (cf arrêté 2020/26 consultable rubrique actualités du site de la commune)

Nous regrettons de ne pas avoir eu l'opportunité de réunir les parents pour les informer de la même manière en amont de la mise en œuvre des décisions de la commune.

Nous précisons également que la commune n'a pas changé d'avis comme il a pu l'être écrit dans un des mails adressés à des parents, mais le délai ne permettait pas d'improviser un arrêt de bus hors de toutes mesures de sécurisation, c'est la raison pour laquelle, nous avons été contraints de n'autoriser que l'usage de l'arrêt de bus situé près du Monument aux Morts, seul arrêt balisé et utilisé par tous les autres transports scolaires.

La commune d'Emagny mettra tout en œuvre, dans le respect des compétences de chacun et dans le calendrier compatible avec la réalisation des travaux de sécurisation pour garantir aux enfants la sécurité maximale pour cette nouvelle année scolaire et pour toute la durée des travaux.

Nous continuerons à apporter notre soutien, même hors de notre compétence, chaque fois que nous serons sollicités, comme ce fut le cas à deux reprises pendant la période de confinement en apportant une aide aux agents de la CCVM pour transporter et stocker des mobiliers de classes.

Martial Dardelin

Maire